



EUROPEAN UNION

Réunion annuelle d'examen des engagements de la dimension humaine de l'OSCE Varsovie, 19-30 septembre 2016

Session de Travail 12

1) L'UE attache la plus grande importance à la promotion et à la protection de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction dans tous ses aspects. La mise en œuvre des lignes directrices de juin 2013 sur la liberté de religion ou de conviction demeure l'une de nos priorités de politique étrangère en matière de droits de l'Homme.

Nos principales recommandations sont les suivantes :

(1) Pour les Etats participants :

- Garantir en toutes circonstances la sauvegarde de la liberté de religion ou de conviction ; faciliter notamment l'enregistrement et la reconnaissance des organisations religieuses ou de conviction, à partir de normes justes et claires, conformément aux engagements internationaux et de l'OSCE ;
- Lutter de manière inclusive contre toutes violations à la liberté de religion, en évitant toute discrimination en faveur ou au détriment d'une religion ou conviction ;
- Prendre en compte le caractère interdépendant de la liberté de religion ou de conviction et de la liberté d'expression, droits qui se renforcent mutuellement et protègent tous les individus - pas les religions ou les convictions en tant que telles - et qui couvrent également le droit d'exprimer des opinions sur une religion ou une conviction ;
- Encourager les autorités et les leaders politiques à dénoncer sans équivoque les manifestations d'intolérance religieuse ; sanctionner les incitations à la haine religieuse ;



EUROPEAN UNION

- Prévenir les violations à la liberté de religion ou de conviction par l'éducation, la promotion du dialogue intra et inter-religieux et la promotion du rôle de la société civile et de médias libres et indépendants.

(2) Pour les Etats participants, institutions et structures exécutives de l'OSCE

- Prendre en compte les liens entre les libertés fondamentales, en particulier la liberté de religion ou de conviction, et les questions de tolérance et non-discrimination et faire en sorte que ces liens soient reflétés dans toutes les activités pertinentes de l'OSCE.

2) L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à promouvoir, dans sa politique extérieure en matière de droits de l'Homme, la liberté de religion ou de conviction, droit qui doit pouvoir être exercé partout par chacun, sur la base des principes d'égalité, de non-discrimination et d'universalité.

Il s'agit d'une liberté fondamentale qui englobe toutes les religions ou convictions, y compris celles qui ne sont pas traditionnellement pratiquées dans un pays donné, les convictions des personnes appartenant à des minorités religieuses, ainsi que les convictions non théistes ou athées. Elle comprend également le droit d'adopter ou d'abandonner de plein gré une religion ou une conviction, ainsi que d'en changer.

C'est également un pilier essentiel de sociétés sûres et prospères. Les violations de la liberté de religion ou de conviction peuvent exacerber l'intolérance et constituent souvent des signes avant-coureurs de violences ou de conflits potentiels.

Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par l'augmentation des actes de discrimination et violences sur le fondement de la religion ou conviction ou commis au nom de la religion dans l'ensemble de la zone OSCE, y compris dans l'UE.

Les violations à la liberté de religion ou de conviction concernent souvent les femmes, les membres de minorités religieuses, de même que des individus sur le fondement de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Nous soulignons que la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et



EUROPEAN UNION

qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.

L'UE souligne également l'importance du dialogue inter-religieux, de l'éducation et de la coopération pour favoriser un climat de compréhension, d'inclusivité et de respect mutuel dans nos sociétés. Ces initiatives doivent être promues dans une perspective droits de l'Homme, assurant le respect de la liberté de religion ou de conviction, de la liberté d'expression et des autres droits de l'Homme et libertés fondamentales. La société civile, les institutions indépendantes des droits de l'Homme et les médias libres jouent un rôle important à cet égard.

La communauté internationale devrait consolider sa réponse collective à ceux qui veulent utiliser la religion comme un instrument de division et pour engendrer l'extrémisme et la violence.

Nous exprimons notre plein soutien au travail du BIDDH et de son panel consultatif sur la liberté de religion ou de conviction, qui apporte un soutien juridique aux Etats participants dans la mise en œuvre de leurs engagements OSCE. De même, nous encourageons la coopération entre l'OSCE, la commission de Venise, le Conseil de l'Europe et le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et Andorre se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.